

Postulat

Titre : la Maison de l'enfance et sa fermeture annuelle

Développement :


Nombreuses sont les discussions découlant de l'accueil extrafamilial des enfants, la politique familiale étant un enjeu central pour la collectivité et un sujet d'importance. Il en va d'aider au maximum les parents à concilier « famille et travail », évidemment cela dans de bonnes conditions de travail pour le personnel en charge des enfants et le bien-être de ces derniers. En janvier 2018, la Ville de Delémont a connu l'ouverture de l'établissement de la Maison de l'enfance sis à la rue de la Mandchourie. Cela fait maintenant environ cinq ans que cette institution est ouverte et offre un service à la population.

Pour l'année 2023, l'institution a fermé ses portes durant cinq semaines. Force est de constater que cela pose problème à certains parents actifs professionnellement. Pour rappel, il sied de relever que le Code des obligations, comme base légale applicable aux relations de travail, prône quatre semaines de vacances par année au moins (art. 329a, al. 1 CO, RS 220). Partant, de nombreux parents n'ont que quatre semaines annuelles de congé. Il ressort de ce constat des difficultés pour certains parents de trouver une solution de garde pour une cinquième semaine de fermeture annuelle. Dans ce contexte, diverses informations circulent concernant cette fermeture annuelle, que ce soit au niveau des coûts, de la disponibilité du personnel, de la rentabilité de l'établissement ou encore du taux de fréquentation de l'établissement.

Par le présent postulat, je sollicite le Conseil communal afin que la situation soit évaluée auprès des familles pour connaître leur position quant à cette fermeture annuelle. Mais aussi de fournir une réponse concernant le nombre de semaines de fermeture de la Maison de l'enfance. Cela permettrait d'avoir une fois pour toutes une information claire et détaillée.

Delémont, le 25 septembre 2023

Pour le groupe le Centre



Sandra Hauser

